



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Depuis la sortie du précédent numéro de CFR Echos, les événements récents ont passablement perturbé les discussions engagées dans le cadre de l'examen des importants projets de loi de finances (PLF) et de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Toutefois, la CFR a pu continuer à occuper l'espace médiatique, même si, comme d'habitude, elle a été tenue à l'écart de la manifestation organisée ce 18 décembre, ce qu'elle continue à regretter bien évidemment. Les avancées – à confirmer – concernant les retraités les plus modestes marquent une étape qui, cependant, ne clôt pas les revendications de la CFR.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 17 décembre 2018

Communiqué de presse : un projet de communiqué de presse relatif aux nouveaux seuils et plafonds d'exonération de la hausse de 1,7 point de la CSG a été examiné et sera diffusé avant les fêtes ; le communiqué rappellera l'absence de revalorisation des pensions de base en 2018 et leur limitation à 0,3% pour 2019 et 2020, le défaut de concertation et l'absence de réponse constante aux deux revendications majeures : la suppression de la cotisation 1% maladie sur les retraites complémentaires et la déductibilité fiscale de la cotisation à l'assurance complémentaire santé !

Opération « Grand âge et autonomie » : la Commission Autonomie réunie ce même jour a préparé trois notes relatives à sa contribution apportée aux ateliers de réflexion ouverts dans le cadre de la consultation citoyenne.

Cahier des charges/Panier de soins complémentaire santé : le Bureau a validé les propositions de la Commission « Santé » établies lors de sa réunion du 3 décembre dernier (cf. ci-dessous).

Rencontre parlementaire : la rencontre prévue avec E. Woerth, Président de la Commission de finances de l'Assemblée nationale a permis d'insister sur les revendications exprimées en matière de pouvoir d'achat, quant au traitement discriminatoire subi par les retraités ainsi que sur les propositions de loi concernant la représentativité de la CFR ; des notes sur ces sujets lui ont été remises et des initiatives pourraient être prises lors des débats de cette fin d'année.

Relance du HCRR : la demande de rencontre formulée le 18 octobre auprès de M. J.P. Delevoye n'ayant pas encore reçue une suite utile, le Bureau est informé de la démarche entreprise pour rappeler le besoin de concertation.

Représentants CFR : le tableau des instances de la CFR : Conseil d'administration, Bureau et Commissions contenant les participants des fédérations adhérentes a fait l'objet d'une actualisation.

Appel à candidature : le décès de Jean Catherine a rendu vacant le poste de Secrétaire général adjoint ; sur proposition du Président, Madame Yvonne Jourd'hui (Génération Mouvement) est désignée à ce poste ; sa cooptation sera proposée au prochain Conseil d'administration. Le poste de Trésorier adjoint sera à pourvoir.

Plan d'action 2019 : son examen est reporté au Bureau du 14 janvier prochain.

Commission « Retraite » du 10 décembre 2018

Retraite universelle : les échanges ont porté sur la mise en place d'un système de solidarité non poreux entre bloc contributif et bloc non-contributif, le maintien de 4 plafonds sécu prôné par la CFR pour assurer le financement des pensions déjà liquidées, la valeur de service future du point identique pour tous, la réversion qui ne concernera pas les retraités actuels, le point d'étape sur la participation citoyenne et son peu d'intérêt immédiat, les difficultés de l'insertion du régime des professions libérales eu égard aux grandes disparités existantes, la conversion des droits acquis dans les différentes fonctions publiques avec ou non prise en compte des primes.

Prélèvement à la source : selon la règle fiscale établie, il sera bien effectif sur la mensualité de décembre 2018 des pensions de base versées le 9 janvier 2019 prochain par les CARSAT-MSA et RSI. La CNAV devra faire évoluer ses propres règles afin d'en terminer avec cette discrimination dont seuls sont victimes, pour partie, les retraités du secteur privé.

Commission « Santé » du 3 décembre 2018

Cahier des Charges/Panier de soins : la proposition soumise au Bureau répond aux besoins des retraités avec quatre objectifs : une offre composée de trois niveaux de prestations, une application intégrale des règles des contrats responsables, une exclusion de toute forme de discrimination selon l'âge et une transparence dans la tarification.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

